

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 20 janvier 2022 à 17 heures 15, au Théâtre Le Dôme à Saumur, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Loïc BIDAULT, Laurent NIVELLE, Pierre de BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND.

Excusé(s) :

Gilles ROUSSILLAT, Isabelle ISABELLON, Sébastien CAILLEAU

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Gilles ROUSSILLAT à Isabelle GRANDHOMME

Absent(s) :

Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Alain BOURDIN, Eric LEFIEVRE, Benoît LEDOUX, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU

DECISION N° 2022-001- DB**CONSTRUCTION D'UN ATELIER TECHNIQUE ZA DES AUBRIERES A SAUMUR : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL, AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS****Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le programme de Construction d'un atelier technique ZA des Aubrières à Saumur,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	360 000,00	DETR	136 500,00	35 %
Maîtrise d'oeuvre	20 000,00			
Etudes (Contrôle technique SPS, géotechnique,...)	10 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	136 500,00	35 %
		Autofinancement	253 500,00	65 %
TOTAL	390 000,00	TOTAL	390 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 136 500,00 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-002- DB**CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS A GENNES-VAL-DE-LOIRE : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS****Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le programme de Construction d'un atelier-relais sur la ZA des Sabotiers à Gennes-Val-de-Loire,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	290 000,00	DETR	105 000,00	35 %
Maîtrise d'oeuvre déléguée ALTER	10 000,00			
		TOTAL AIDES PUBLIQUES	105 000,00	35 %
		Autofinancement	195 000,00	65 %
TOTAL	300 000,00	TOTAL	300 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 105 000,00 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-003- DB

CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS A TUFFALUN : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Construction d'un atelier-relais sur la ZA la Chesnaye à Tuffalun,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	290 000,00	DETR	105 000,00	35 %
Maîtrise d'oeuvre	10 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	105 000,00	35 %
		Autofinancement	195 000,00	65 %
TOTAL	300 000,00	TOTAL	300 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 105 000,00 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-004- DB

CONSTRUCTION D'UNE USINE-RELAIS A LONGUE-JUMELLES : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Construction d'une usine-relais n°10 (Mécaloire) à Longué-Jumelles,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	869 000,00	DETR	346 150,00	35 %
Maîtrise d'oeuvre	100 000,00			
Etudes (Contrôle technique SPS, géotechnique,...)	20 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	346 150,00	35 %
		Autofinancement	642 850,00	65 %
TOTAL	989 000,00	TOTAL	989 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 346 150,00 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-005- DB

RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE ALTREX A SAUMUR EN ATELIERS ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Reconversion de la Friche industrielle Altrex à Saumur en ateliers et activités professionnelles,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	870 000,00	DETR	350 175,00	35 %
Maîtrise d'oeuvre	130 500,00			
Etudes (Contrôle technique SPS, géotechnique,...)		TOTAL AIDES PUBLIQUES	350 175,00	35 %
		Autofinancement	650 325,00	65 %
TOTAL	1 000 500,00	TOTAL	1 000 500,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 350 175,00 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-006- DB

REHABILITATION DE LA PISCINE DE MONTREUIL-BELLAY : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Réhabilitation de la piscine de Montreuil-Bellay,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	455 000,00	DSIL	400 000,00	80 %
Maîtrise d'oeuvre	30 000,00			
Etudes (Contrôle technique SPS, géotechnique,...)	15 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	400 000,00	80 %
		Autofinancement	100 000,00	20 %
TOTAL	500 000,00	TOTAL	500 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 400 000,00 € (soit 80 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DSIL 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-007- DB

REHABILITATION DU BATIMENT DES RESTOS DU COEUR ET DE L'OUTIL EN MAIN A SAUMUR : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Travaux de rénovation thermique sur le bâtiment des Restos du Coeur et de l'Outil en Main à Saumur,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	355 000,00	DSIL	327 360,00	80 %
Maîtrise d'oeuvre	39 200,00			
Etudes (Contrôle technique SPS, géotechnique,...)	15 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	327 360,00	80 %
		Autofinancement	81 840,00	20 %
TOTAL	409 200,00	TOTAL	409 200,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 327 360,00 € (soit 80 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DSIL 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-008- DB

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE A LA MEDIATHEQUE DE SAUMUR : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Travaux de rénovation énergétique à la médiathèque de Saumur,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	1 050 000,00	DSIL	944 000,00	80 %
Maîtrise d'oeuvre	100 000,00			
Etudes (Contrôle technique SPS, géotechnique,...)	30 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	944 000,00	80 %
		Autofinancement	236 000,00	20 %
TOTAL	1 180 000,00	TOTAL	1 180 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 944 000,00 € (soit 80 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DSIL 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-009- DB**TELE-RELEVÉ : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Déploiement de la Télé-relève des compteurs d'eau,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-après,

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Fourniture 11 694 compteurs	700 000,00	DSIL	784 000,00	80 %
Déploiement des bases de données et interfaces informatiques	105 000,00			
Pose des compteurs par la Régie Eau Saumur Val de Loire	160 000,00			
PDA et matériel informatique	15 000,00	TOTAL AIDES PUBLIQUES	784 000,00	80 %
		Autofinancement	196 000,00	20 %
TOTAL	980 000,00	TOTAL	980 000,00	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 784 000,00 € (soit 80 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DSIL 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.
-

Résultat des votes : « Pour » = 42; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-010- DB**CONVENTION DE MANDAT PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COUR ARTISANALE A SAUMUR**

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mandat public entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Société publique locale ALTER PUBLIC, pour la construction d'une Cour Artisanale à Saumur,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes qui peuvent être subséquents,

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à solliciter toute subvention au taux le plus élevé possible,

- **D'APPROUVER** le maintien dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, de la Cour Artisanale, pour une durée d'au moins dix ans, à compter de la réception des travaux.

Résultat des votes : « Pour » = 42; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-011- DB

COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE - ACCEPTATION D'UN DON

Le Bureau décide :

- **D'ACCEPTER** le don de 108 colonnes aériennes fait par la SPL Saumur Agglopropreté dont la valeur résiduelle estimée est de 17 280 € ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à signer l'acte de mise à disposition à titre gracieux ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-012- DB

CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE : ANALYSE JURIDIQUE DU TRANSFERT DE GESTION DE LA DIGUE DE L'AUTHION

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la participation de la CASVL au groupement de commande mené par la CCTOVAL pour une analyse juridique de la convention de transfert de la digue de l'Authion entre l'État et les EPCI concernés.

Le montant estimatif de la commande est de 80 000€ TTC, divisé à parts égales entre les 13 participants du groupement de commande, soit environ 6 200€ par EPCI ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI à signer ladite convention et tout acte en découlant ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 35; «Contre» = 1; « Abstention » = 7, Non votant = 0

DECISION N° 2022-013- DB

RENOUVELEMENT LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

Le Bureau décide :

- **D'ENGAGER** les démarches nécessaires pour le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles vivants de 1ère, 2ème et 3ème catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour les cinq prochaines années à partir de janvier 2022,
- **DE DESIGNER** par arrêté, le Vice-président en charge de la Culture de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en qualité de titulaire de ces licences.

Résultat des votes : « Pour » = 43; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-014- DB

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LA VILLE DE SAUMUR ET LA SOCIETE LOIRE EVENEMENT ORGANISATION POUR LES EDITIONS 2022 A 2025 DU MARATHON DE LA LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à la société L.É.O s'élevant à 25 000 euros TTC pour chacune des éditions 2022 à 2025 du Marathon de la Loire ;
 - **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée à la présente décision.
- Résultat des votes : « Pour » = 43; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

La séance est levée à 19H00

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le

Fait à Saumur, le 25 Janvier 2022
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



Jackie GOULET